



À tous les parents et à tous les professionnels œuvrant auprès des jeunes, le CALACS Châteauguay a décidé de produire une série de 4 textes, afin d'offrir un remplacement aux ateliers de prévention-sensibilisation qui devaient avoir lieu en mars. C'est donc à travers ces 4 textes que nous vous parlerons des agressions à caractère sexuel et de l'importance que prend le soutien adéquat pour une jeune ayant vécu une agression à caractère sexuel.

Que vous soyez un parent, un grand-parent, un tuteur légal, un professionnel travaillant auprès des jeunes, etc., les informations transmises vous permettront de comprendre davantage la problématique. Les agressions à caractère sexuel, le consentement, les mythes et réalités, les conséquences négatives, ainsi que les attitudes aidantes, seront abordées dans les textes qui suivront.

Voici donc le premier des quatre textes...Bonne lecture !

### Les agressions à caractère sexuel, qu'est-ce que c'est exactement ?

Bien qu'on entende parler de plus en plus des agressions à caractère sexuel dans les médias depuis le mouvement #moiaussi, il est important d'aborder la problématique dans une optique de prévention-sensibilisation et de parler davantage de ce qu'est une agression à caractère sexuel.

Tout d'abord, l'agression à caractère sexuel est un geste, une parole ou une attitude à connotation sexuelle posés avec ou sans contact physique, sur une personne sans son consentement. Il s'agit d'assujettir l'autre à ses propres besoins en utilisant la force, la menace, la contrainte, l'intimidation, le chantage ou la manipulation. Ce qui place automatiquement les individus dans une relation de nature dominant/dominé et donc en situation d'inégalité. Les agressions à caractère sexuel sont un acte de domination, d'humiliation et d'abus de pouvoir, commis principalement envers les femmes et les enfants. Cela s'explique par différents facteurs, dont celui de la socialisation. La façon dont les garçons et les filles sont éduqués influencent grandement la façon dont ils se comporteront plus tard mais surtout, impacte grandement la façon dont les femmes seront traitées. Un exemple simple est celui de la femme-objet, utilisée à profusion par les publicistes, les médias et la pornographie. Cette vision qu'on présente de la femme envoie un message dangereux, celui d'une femme soumise aux demandes de l'homme sans avoir besoin d'y consentir. Le message envoyé aux jeunes filles est qu'elles doivent se comporter comme ce qu'on leur présente et celui aux garçons, qu'ils peuvent « prendre » ce qu'ils désirent sans conséquences.

Il est important de différencier les agressions à caractère sexuel des agressions sexuelles. Les agressions à caractère sexuel sont en fait la « grande catégorie » qui englobe chacune des formes d'agressions à

caractère sexuel. Voyons ensemble les différentes formes. On parle d'agression sexuelle lorsque l'on parle d'attouchements sexuels, d'agression sexuelle avec pénétration<sup>1</sup> (viol), de tentative de viol, etc.

Le harcèlement sexuel, quant à lui, englobe les regards insistants, les paroles, les gestes, les menaces, et les blagues déplacées, à connotation sexuelle, qui provoquent l'inconfort et la crainte chez la personne. Cette forme d'agression à caractère sexuel est d'ailleurs la plus répandue et la plus banalisée par la société.

Avec la venue d'internet est également arrivé le cyberharcèlement sexuel. Nous n'avons qu'à penser aux nombreuses photos à caractère sexuel reçues de façon non désirée chez les jeunes adolescentes, mais également chez les adultes. Sachez que la prise de photos suggestives et de photos nus chez les moins de 18 ans est illégale. Qu'il s'agisse de prendre une photo, de la distribuer ou de la posséder dans son téléphone, il s'agit ici de pornographie juvénile. En ce qui concerne les échanges de photos nues chez les adultes, les deux partenaires doivent être consentants s'ils ne souhaitent pas faire l'objet de poursuites criminelles.

Il existe de nombreuses autres formes d'agressions à caractère sexuel en voici les définitions.

- **Les messages obscènes** : envoi de messages à caractère sexuel par téléphone, courriel, message texte, etc., dans le but d'intimider ou de faire peur à l'autre personne.
- **Exhibitionnisme** : exhiber ses parties génitales en public, devant une autre personne, dans le but de l'intimider ou de lui faire peur.
- **Frotteurisme** : tentative de contact physique avec une personne non-consentante, dans le but de frotter ses organes sexuels sur elle et ainsi, provoquer le malaise ou la peur (souvent dans des endroits publics où il y aura de nombreuses personnes).
- **Aggression sexuelle par intoxication involontaire** : provoqué l'état d'ivresse très avancée à l'aide de médicament, d'alcool ou de drogue, dans le but de rendre une personne vulnérable et amnésique afin de l'agresser sexuellement.
- **Aggression collective** : agression à caractère sexuel perpétrée par plusieurs personnes. Attention, il ne s'agit pas d'un « gang bang » terme utilisé à tort par de nombreuses personnes. Le « gang bang » est la définition d'une activité sexuelle consentie par TOUS les partenaires. Alors que l'agression collective représente une personne non consentante agressée par plusieurs personnes.
- **Exploitation sexuelle** : utilisation du chantage, de l'intimidation, des menaces, de la ruse, de la violence (physique ou psychologique) pour contraindre une personne à la pornographie et/ou à la prostitution.

Les impacts d'une agression à caractère sexuel sont nombreux. Comme intervenantes au CALACS Châteauguay, nous observons régulièrement une baisse d'estime de soi, des problèmes intériorisés

---

<sup>1</sup> La pénétration vaginale ou anale, avec le pénis, les doigts ou l'utilisation d'un objet.

(tels que la dépression, l'anxiété et l'isolement...), des problèmes extériorisés (tels que l'agressivité, les troubles de comportement, les difficultés scolaires et sociales, les difficultés émotives, les actes de délinquance, les troubles alimentaires, les dépendances aux drogues et à l'alcool ...), sans oublier l'impact important sur la sexualité de la personne.

La honte et la culpabilité sont également deux grands impacts observés chez la majorité des survivantes d'agression à caractère sexuel. L'entourage a parfois de la difficulté à comprendre qu'une victime d'agression sexuelle ressent de telles émotions suivant le traumatisme, même si elle n'en est pas la responsable. Vous verrez, au travers des prochains textes, qu'il s'agit d'une réalité beaucoup plus complexe. La honte et la culpabilité sont entre autres, le résultat des messages sociaux et des mythes circulant abondamment sur les agressions à caractère sexuel. Nous en parlerons davantage dans les textes suivant mais d'abord, nous aborderons le consentement sexuel plus en détail.

Finalement, dans le dernier texte, les attitudes aidantes vous seront exposées afin de bien vous expliquer la façon idéale de soutenir une survivante d'agression à caractère sexuel pour favoriser sa guérison.

**Il existe de nombreuses conséquences possibles pour une victimes d'agression à caractère sexuel, en voici quelques 'unes.**

- Baisse de l'estime de soi
- Problèmes intérieurs (anxiété, dépression, isolement, etc.)
- Problèmes extériorisés (agressivité, crises de colère, troubles de la conduite, etc.)
- Problèmes à l'école (adaptation sociale et rendement académique)
- Symptômes de stress post-traumatique
- Dissociation
- Difficultés liées à la régulation émotionnelle
- Fugues, actes de délinquance
- Grossesse à l'adolescence
- Comportements sexualisés inappropriés
- Activités sexuelles précoces
- Adoption d'attitudes et de comportements sexuels précoces
- Adoption du modèle de la femme-objet
- Grande importance accordée à l'apparence physique, à la séduction
- Plusieurs partenaires sexuels
- Activités sexuelles sans protection
- Dégoût de la sexualité / abstinence
- Etc.

À bientôt.

L'équipe du CALACS Châteauguay.